

ville-bondy.fr

ARRETE N°A2024_411

Interdiction momentanée du stationnement et modification de la circulation Rue Auguste Blanqui

LE MAIRE DE BONDY,

VU les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route et notamment l'article R 417-10 et R 411-25,

VU le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 et de son arrêté du 15 février 2012,

VU l'arrêté n°2018-360 du 8 août 2018 réglementant la vitesse à 30 km/h sur le territoire de la commune,

VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 portant sur la signalisation routière et la présignalisation temporaire de chantier,

VU l'avis de la Direction de la Voirie et Déplacements du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis à LIVRY-GARGAN

VU le Règlement de Voirie Communale adopté par le Conseil Municipal du 14 décembre 2017,

VU la demande formulée par la société SOGETREL- 35 Boulevard Courcerin - 77185 LOGNES, tendant à modifier la circulation et le stationnement sur la rue Louis Auguste Blanqui au droit des n°32, n°36, n°45 et le n°71

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la sécurité du public et du chantier, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation par le présent arrêté,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} ; A compter du jeudi 19 décembre 2024 et jusqu'au lundi 23 décembre 2024 de 07h00 à 19h00 pour rétablir certains clients en panne de fibre pour un changement de câble en souterrain, la circulation et le stationnement seront régis par présent arrêté.

ARTICLE 2: Sur le tronçon compris entre Avenue Carnot et le n°73 de la rue Louis Auguste Blanqui, le stationnement se fera sur la chaussée afin d'effectuer le démontage de la bulle de vente. Afin de maintenir une file de circulation en permanence, la circulation sera gérée à l'aide d'un alternat manuel.

ARTICLE 3: Pendant le démontage de la bulle de vente, le cheminement des piétons sera basculé côté opposé au droit du passage piétons existant

ARTICLE 4: Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et déclaré gênant, au sens de l'article R417-10 du code de la Route, en fonction de la signalisation mise en place 48 heures à l'avance au droit des numéro suivants : n°32, n°36, n°45 et le n°71.

ARTICLE 5 : Avant tout commencement des travaux, l'ensemble des procédures réglementaires devra être effectué conformément à la réglementation.

<u>ARTICLE 6</u>: Les signalisations et présignalisations découlant de cet arrêté seront mises en place par l'entreprise **SOGETREL**, conformément à la signalisation temporaire de chantier, (cf. arrêté interministériel susvisé). La signalisation sera mise en place 48 heures à l'avance. L'entreprise contactera, dès la pose de la signalisation, les services de la Police Municipale au n° 01 71 86 64 90 entre 7h et 2h matin, du lundi au vendredi.

<u>ARTICLE 7</u>: Monsieur le Commissaire de Police et Monsieur le Responsable de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8: Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Commissaire de Police,
- Monsieur le Capitaine commandant la 14ème Compagnie du Régiment des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur CHARRIER le Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur RATP 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS,
- Monsieur le Directeur TRA 93420 VILLEPINTE,
- Monsieur le Directeur de la Société SAMSIC PROPRETÉ URBAINE Impasse des Marais – 94000 CRÉTEIL,
 Monsieur le Directeur SOGETREL–35 Boulevard Courcerin – 77185 LOGNES Monsieur le Directeur INDIGO – 1, Place des Degrés – TSA 43214 – 92919 LA DÉFENSE CEDEX,
- Madame BASTIEN Directrice de Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy
- Monsieur LUTZ Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur BELHOUCINE Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur BELLAOUEDJ Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de Bondy.

Fait en Mairie à Bondy, le 12 décembre 2024

Pour le Maire et p Laurent C

> Stephen HERVE Maire de Bondy

1ER Adjoint au Maire Conseiller régional